

De l'imaginaire linguistique à l'imaginaire culturel

Anne-Marie Houdebine

DANS **LA LINGUISTIQUE** 2015/1 Vol. 51 , PAGES 3 À 40

ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0075-966X

ISBN 9782130651062

DOI 10.3917/ling.511.0003

Date de mise en ligne : 29/06/2015

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-la-linguistique-2015-1-page-3?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

DE L'IMAGINAIRE LINGUISTIQUE À L'IMAGINAIRE CULTUREL

par Anne-Marie HOUDEBINE
Université Paris-Descartes
anne-marie.houdebine@orange.fr

The article first presents the theory of “linguistic imaginary” and its model characterized by norms which are both “subjective norms” (communicative, fictive, and prescriptive ones) and “objective norms” (systemic and statistic ones). The objective is to describe a linguistic dynamics. The extension of the linguistic imaginary model since 30 years to other social objects has revealed the notion of “cultural imaginary” here studied by diverse examples (feminization, translation, etc.).

I. REMARQUES LIMINAIRES : CONSTAT DESCRIPTIF

1.1. *L'Imaginaire linguistique, première approche.*

Tous ceux qui se sont occupés de décrire des langues ont pu relever des commentaires sur les formes du dire chez les locuteurs. Leurs propos, souvent spontanés, sont divers et plus ou moins outillés linguistiquement. Ainsi certains mettent-ils en avant l'orthographe, ou l'histoire de la langue. D'autres s'appuient sur des éléments qui paraissent plus personnels affectifs ou esthétiques, en insistant sur ce qu'ils aiment ou n'aiment pas, ou ne trouvent pas beau, une tournure, un son. En voici quelques exemples, recueillis lors de mes enquêtes dans le Poitou¹ ou dans le cadre de la commission de féminisation des noms de métiers².

1. Sous la direction d'A. Martinet (1979), enquêtes de 1966 à 1976, pour la thèse de doctorat d'état : *La Variété et la dynamique d'un français régional. Étude phonologique. Analyse des facteurs de variation à partir d'enquêtes à grande échelle dans le département de la Vienne (Poitou)*, université René-Descartes, 1364 pages. Non publiée.

2. Voir ci-dessous 2.1.

Dans les régions où l'opposition d'aperture résiste, mais est fluctuante, comme dans celle où j'enquêtais dans les années 1970, le Poitou, le timbre ouvert \hat{e} [ɛ] avait souvent la préférence des locuteurs. Il leur paraissait relever d'un « bon » voire « beau » français, donc d'une bonne connaissance et maîtrise de cette langue. /r/ apical pouvait être valorisé comme trace d'une parlure patoisante ou, pour les mêmes raisons, être qualifié d'archaïque et être stigmatisé. Il en était de même de /h/³ ou de [a] (postérieur long), indices d'archaïsme. Ils étaient en effet utilisés chez les plus âgés (nés en 1890-1910). Ce même [a] pouvait être qualifié de « paysan » ou de « snob » chez des locuteurs plus jeunes. Dans le premier cas, cette prononciation paraissait trop « régionale ». Dans le deuxième cas, elle était associée à Marie Chantal⁴ et à une prononciation parisienne qui était moquée. En revanche, l'usage du subjonctif avec *après que* n'est guère relevé ainsi que l'absence de la double négation sauf par quelques sujets très sensibles au « français correct », autrement dit à une vision prescriptive de cette langue.

Ces commentaires spontanés m'ont conduite à tenter de les classer puis de les catégoriser en les précisant. Pour ce faire j'ai introduit dans le questionnaire d'enquêtes pour le doctorat des questions comme : « Avez-vous entendu des remarques sur la prononciation du français, la vôtre ou d'autres, ou sur les façons de parler, en faites-vous ? » ; etc. Tout d'abord ce fut essentiellement pour recueillir des éléments que je ne savais guère nommer autrement que par les termes existants en psychologie, sociologie telles qu'attitudes, représentations mentales collectives, sociales, ou utilisant le modèle de compétence linguistique : conscience, intuition, voire sentiment linguistique. Cette dernière expression bien qu'également usitée en linguistique générale me paraissait bien vague ; elle ne me convenait pas et tant qu'à utiliser une dénomination floue, autant la présenter comme telle tout en ayant comme objectif de la préciser et de la définir mieux au fil du travail.

3. Pour ces relevés et leur traitement voir Houdebine (1985, § 3.8).

4. Un personnage à la prononciation affectée, inventé par Jacques Chazot, vers 1956.

C'est ainsi que vers les années 1975 émergea la première approche de l'Imaginaire linguistique (dorénavant I.L.) comme : le « rapport du sujet à la langue », sans plus de précision, sauf l'essai de catégorisation en deux pôles, prescription et fiction ; puisque comme on a pu l'entendre, dès les premières lignes de cet article, les locuteurs réfèrent à l'orthographe, à l'histoire (réelle ou supposée) de la langue, à la grammaire, souvent de façon fort prescriptive, ou bien font des remarques affectives ou esthétiques qui paraissent plus personnelles. Cependant ces dernières peuvent également relever de discours entendus, les souvenirs scolaires étant d'une grande importance quand il s'agit de la langue française, du moins ces années-là. Ma tentative terminologique, métalinguistique, n'a pas retenu l'expression plutôt vague de « sentiment linguistique » alors en vogue ou le terme « perception », non moins vague étant donné la diversité des théories concernant nos façons de percevoir (sentir, ressentir, reconstruire, etc.)⁵.

Notons que ces deux notions sont toujours utilisées comme l'indique un titre qui vient de paraître : « Métalangage et expression du sentiment linguistique "profane" » (Lecolle, 2014). Perception est même en extension actuellement dans les études de linguistique populaire (Paveau, 2007, Stegu, 2008). Ces deux adjectifs profane, populaire désignent un champ d'études relativement nouveau en France, qui s'inspire de la linguistique américaine (*Folk Linguistics*) ou allemande (*Volkslinguistik*, *Laien-Linguistik*)⁶.

Cette linguistique, profane, populaire, encore dite spontanée parce qu'elle recueille les perceptions ou opinions des locuteurs, s'oppose à la linguistique « savante », celle qui tente d'être scientifique et partant de décrire objectivement les phénomènes linguistiques, comme l'enseignement de Martinet nous l'a montré et appris. On se rappelle que dans des conditions difficiles – un camp de prisonniers en 1941 – il s'est appuyé sur les ressentis des locuteurs (1945) pour mener une enquête sur la diversité des prononciations

5. Voir *Le Grand Dictionnaire de la psychologie* (1991 : 551-558).

6. Cette dernière utilise aussi et même préfère le quasi-synonyme : *Laien-Linguistik*, évitant ainsi les connotations historiques que porte le terme *Volk* largement utilisé par les nazis, voir Faye (1972) et pour *Laienlinguistik*, ou *Laien-Linguistik*, au lieu de *Volkslinguistik*, Stegu (2008 : 81-92).

du français, en utilisant une partie du questionnaire phonologique élaboré avec Troubetzkoy en prévision d'une large enquête européenne⁷. Ses compagnons de captivité étaient tous officiers, ce qui homogénéisait, d'une certaine façon, la variable sociale et permettait de travailler comme causalité de la variété le facteur géographique, en attribuant à telle ou telle région, ceux qui y avaient passé de façon stable les sept premières années de leur vie. Étant donné la situation, Martinet dut mener une enquête écrite, ce qui peut orienter les réponses des sujets sensibles à l'influence de l'écrit comme Buben (1935) l'a démontrée, en en attribuant la cause à la dictée, d'où sa notion d'orthographisme. Cette influence du français écrit sur la prononciation, s'observe régulièrement, non seulement dans les enquêtes linguistiques mais dans les propos courants des locuteurs, y compris des plus savants. De nombreux exemples pourraient être présentés. Je n'en donnerai qu'un, emprunté à un célèbre linguiste ; exemple d'autant plus intéressant qu'il parle de la science phonétique et confond lettre et son, comme le montre la dernière phrase de son article par ailleurs fort intéressant :

La phonétique [...] est obligée de réduire les mots à leurs derniers éléments : elle fait donc l'histoire de chaque lettre en particulier ; Il peut arriver que grâce à une série de changements insensibles une lettre vienne à se modifier complètement ; S'il en est ainsi pour plusieurs lettres [...] le langage commence à devenir méconnaissable et les organes [...] finissent par être incapables de reproduire les anciens sons de la langue (Bréal, 1891 : 48-49).

La période scolaire et son insistance sur l'écrit et la belle orthographe était autrefois d'importance. Le terme *faute* en témoigne. Pour une inexactitude en mathématiques, une erreur dans d'autres disciplines, on n'utilise pas ce terme à valeur culpabilisante. Il n'en est peut-être plus ainsi. Les fréquentes erreurs orthographiques dans les médias écrits l'indiquent. Mais la situation n'était pas la même dans les années 1965-1975 où je menais mes enquêtes et analyses, ni en 1941 (celle de *La Prononciation*). Martinet, se rendant compte de

7. Communication personnelle d'A. Martinet, pendant mes recherches de doctorat puisque je reprenais ses points d'enquête dans le Poitou ainsi que ceux de J. Pignon, directeur de l'ALO (*Atlas linguistique de l'Ouest*), un de mes enseignants à l'université de Poitiers.

cette influence de la langue écrite, a regroupé les officiers qui avaient été enseignants (instituteurs) pour les analyser à part.

Le voisinage de ma première définition « rapport du sujet à la langue » avec celle dégagée de ma lecture de *La Prononciation* (rapport à la langue écrite), montre que cette modalité de l'analyse de Martinet a eu une influence sur ma conceptualisation première de l'imaginaire linguistique⁸.

Avec cette filiation martinettienne, il était clair pour moi que l'étude linguistique ait à intégrer dans ses descriptions et explications du fonctionnement linguistique synchronique dynamique⁹ les commentaires des sujets parlants. Cependant il était évident également qu'elle ne pouvait se contenter de tels relevés pour décrire la réalité des faits linguistiques, qui se fonde d'abord sur les usages.

1.2. Rappel des objectifs de l'étude linguistique synchronique dynamique : description et explication

Les commentaires des sujets constituent non la « réalité des faits linguistiques » mais des représentations, constructions autrement dit des fictions. Cette façon de voir s'est affirmée de plus en plus, qui conduira ultérieurement au terme d'imaginaire.

On sait que les locuteurs peuvent avoir des commentaires contradictoires sur les éléments dont ils parlent. La description d'un événement varie chez les sujets l'ayant vécu : ils ne retiennent pas les mêmes détails ; ils narrent les faits de façon différente, etc. Il en va de même quand il s'agit de l'observation des paroles, les siennes ou celles d'autrui. Cette dimension a été confirmée par des études que j'ai dirigées, comme celle de Lapper et Scufflaire (1984) sur les prononciations de méridionaux venus habiter à Paris depuis

8. J'ai d'ailleurs longtemps pensé que ces phénomènes relevaient de fictions qui n'apparaissent que pour les langues écrites. Voir ci-dessous 1.4.2, des précisions sur ce point.

9. Pour la notion de synchronie dynamique voir Martinet (1965), et son intégration dans l'étude descriptive, avec les notions d'épaisseur synchronique et de dynamique synchronique (Houdebine, 1985).

une année ou davantage (une dizaine d'années et plus). Certains disaient avoir changé de prononciation et c'était exact. D'autres faisaient la même remarque et l'observation de leur production ne vérifiait pas leurs propos. D'autres exemples de cet ordre pourraient être donnés. Ne nous attardons pas et concluons simplement mais fermement qu'on ne peut pas construire une description linguistique à tension scientifique c'est-à-dire objective à partir des seuls récits et commentaires des locuteurs¹⁰ qu'il s'agisse des usages plurilingues ou monolingues, ou des éléments d'une langue, cela à quelque niveau linguistique que ce soit.

L'étude menée se doit donc de les relever mais de les contrôler par ses observations des productions ou comportements des locuteurs interviewés et ou enregistrés dans diverses situations d'enquête¹¹. De plus on s'aperçoit que parfois les éléments linguistiques prélevés et commentés par les sujets pour étayer leurs propos, ou répondre à l'enquête, ne sont pas ceux que dégage la description linguistique. Ainsi en est-il de la différence entre n palatal [ɲ] et n palatalisé [ɲj], par exemple, etc. ; de plus, ils ne sont pas identiques chez tous les sujets, alors qu'ils habitent la même région, de façon stable, sont de la même famille, de niveau d'étude équivalent, etc. Ce qui témoigne de l'aspect fictif, imaginaire de ces indices et même pour certains, d'une spécificité individuelle (tels les arguments affectifs par exemple). D'autres peuvent certes provenir de discours antérieurs (comme pour [a]) et donc être culturellement acquis, toujours est-il qu'ils sont recueillis à partir des commentaires des sujets, c'est pourquoi ils sont désignés d'*indices subjectifs*. En revanche les éléments dégagés par l'analyse, à partir des comportements des locuteurs, telles les longues de *fête* [ɛ:] ou *saute* [o:] allant parfois jusqu'à la diphtongue, ou /h/ et /r/ dont je viens de parler, sont ceux qui caractérisent les comportements majoritaires ou minoritaires des sujets enquêtés. Qualifiés régionalement,

10. Bien que cela se pratique !

11. Sur ce point, méthodes d'enquête (questionnaires, entretiens, etc.), représentativité linguistique, traitement des données, etc., voir Houdebine (1985 : § 1.7, 2.1, 2.2) et les tableaux présentés.

socialement, sexuellement¹², selon les variables majeures en cause, ils constituent les traits indexant les groupes en question et sont dénommés *indices objectifs*.

Reste une question à propos de ces relevés. Ils introduisent le sujet parlant, autre que le (ou la) linguiste, dans la description linguistique. Ce qui s'inscrivait d'ailleurs dans les préoccupations des années 1970-1980, rejetant le strict structuralisme et ses exclusions au profit des théories de l'énonciation prônant le retour du sujet, ou de la sociolinguistique insistant sur les déterminations sociales des individus, etc.

Cependant à cette époque la seule question qui me préoccupait était le statut à donner à ces commentaires dans l'analyse linguistique. Celle-ci reprenait les exigences théoriques proposées par Martinet, en particulier dans son magistral ouvrage, *Économie des changements phonétiques* (1970, 13-14), à savoir ne pas se contenter de décrire les faits linguistiques mais de tenter de les expliquer c'est-à-dire de chercher à en comprendre le fonctionnement, et pour ce faire de recourir à la recherche des causalités tant externes qu'internes : « Ouvertement ou tacitement, la causalité reste le fil conducteur de toute investigation véritablement scientifique » (Martinet, 1979 : 63). Précepte théorique et méthodologique que j'ai systématiquement appliqué dans cette recherche doctorale, comme on peut le voir dans les divers articles parus dans cette revue : *La Linguistique*, (Houdebine, 1979b, 1985, 1990) ou dans *le Français moderne* (1982), *Langage et Société* (1979a, 2003), etc.

1.3. L'étude, les variables et les causalités

Dans ce cadre, les évaluations des locuteurs, commentaires généralisant ou prélèvements précis, devaient pouvoir entrer dans le champ des causalités étudiées pour tenter d'expliquer la diversité des systèmes phonologiques relevés dans cette région et de ce fait être traitées comme une variable, à l'instar

12. Pour les traitements comparatifs avec diverses variables externes voir également Houdebine (1982) et pour la variable sexuelle (1979a).

des éléments externes relevés dans l'enquête à grande échelle (plus d'un millier de locuteurs).

Quant à ces variables, rapidement dit, il s'agissait d'une part de l'origine géographique stable ou instable des locuteurs. La limite oil / oc traversant le Poitou¹³, la recherche de l'influence du substrat dialectal sur les systèmes phonologiques du français dans cette région constituait un objectif de l'étude. Les différences d'âge permettraient une étude dynamique, renforcée par la comparaison avec les données de Martinet dans *La Prononciation*. Les autres variables retenues, outre l'âge et la stabilité (ou instabilité) géographique, étaient le sexe, la stabilité sociale (ou non), le niveau d'étude, le type de travail (pour le rapport à la langue écrite), les échanges communicationnels, l'écoute des médias, etc.

L'influence géographique, sans doute due au substrat d'oïl ou d'oc, différenciait en effet le nord et le sud de la région. Dans le nord et le nord-est, proches de la Touraine (Loudun ou Chatelleraut), les systèmes vocaliques dégagés étaient majoritairement de quatre degrés d'aperture. Ceux analysés dans le sud et le sud-est, voisinant avec le Limousin¹⁴, étaient plus divers. Chez les locuteurs âgés, comme chez les plus jeunes, les systèmes vocaliques de trois degrés d'aperture étaient fréquents.

Sur le plan des commentaires une semblable différence était constatée : les locuteurs du nord étaient moins réticents à l'enquête sur le français, assurés de parler correctement¹⁵. Tout se passant comme si l'usage du système phonologique du français, dit standard, donnait une certaine assurance linguistique aux locuteurs. Il n'en allait pas ainsi dans le sud et l'est de la région (Civray, Montmorillon). Nombre de sujets s'étonnaient d'être interrogés sur le français, et non sur « les patois », bien que cette région ne soit plus bilingue. Ils estimaient leur

13. Jeune professeure, j'entendis, en 1965, dans une classe de 4^e du lycée – les lycées allaient alors de la classe de 6^e à la terminale – de Montmorillon (sud-est de la Vienne) la différence oil / oc en acte. Un taon traversa la classe et les élèves s'exclamèrent, les uns en utilisant la nasale arrondie *ton [tô] et les autres la nasale ouverte *tan [tâ] ; ce qui m'a donné l'envie des enquêtes dans cette région du Poitou.

14. Les mouvements de population, en particulier la circulation des élèves des collèges vers les Lycées classiques ou techniques, manifestaient clairement les anciennes appartenances.

15. H, 90 ans, région de Loudun, « madame quand on sait l'orthographe, on la parle » ; énoncé mis en exergue dans la thèse.

français suffisamment correct, « bon », pour qu'on s'y intéresse. Leurs commentaires laissaient entendre une certaine insécurité linguistique qui n'atteignait pas l'ampleur de celle décrite à propos de la région occitane et qualifiée par Lafont (1952) de « culpabilité linguistique ». J'ai constaté, ultérieurement, que ces relevés concernant les comportements et les évaluations linguistiques étaient équivalents à ceux recueillis pour les régions de Tours et Limoges par Gueunier *et alii* (1978).

Introduire ces éléments évaluatifs dans l'analyse en les traitant comme une variable et partant une des causalités de la variation et de la dynamique linguistique signifiait que l'hypothèse suivante était formulée : ces fictions ou rationalisations, plus ou moins prescriptives, ont-elles une influence sur les productions des sujets ?

Dans un tel cadre, les causalités de la variation et de l'évolution linguistique, étudiables, ne sont plus seulement les variables externes, sociales ou géographiques, mais aussi les variables subjectives. Une observation renforce ce choix : l'influence sociale (celle du milieu, du niveau d'étude) n'est pas la seule déterminante. Dans mes descriptions, j'avais constaté (et je l'ai montré (Houdebine, 1977, 1979b)) que des locuteurs ou locutrices de même milieu familial ou social, ou encore de même profession, n'adoptaient ni les mêmes comportements ni les mêmes évaluations ou commentaires linguistiques. Ce qui indique qu'un sujet n'est pas réductible à son appartenance groupale ou à son histoire sociale (socio-historique), même si certains sociolinguistes tendent à nous le faire croire.

D'où mon insistance à inclure cette variable dans l'analyse ; ce que mon directeur de thèse accepta en m'encourageant à creuser plus encore ce phénomène et à clarifier sa désignation encore fluctuante entre *propos*, *évaluation*, *commentaire*, *attitude* ou trop intuitive et vague (rapport des sujets à la langue).

1.4. Du métalangage. Norme et modèle de l'I.L.

La première désignation de l'I.L. était donc intuitive et très empirique. Pour nommer plus précisément ces évaluations,

je cherchais dans les termes existants en linguistique celui qui me paraîtrait être conforme à ce champ d'étude plutôt qu'emprunté à d'autres domaines scientifiques. Vers 1975, j'ai opté pour la désignation de *norme évaluative* (auto- ou allo-évaluative), *fictive* et *prescriptive* – ces deux qualificatifs reprenaient les deux pôles catégorisés – avant d'adopter celui d'*imaginaire linguistique*, comme hyperonyme les intégrant, bien que j'aie hésité entre idéal, idéalisation et imaginaire, comme on le voit dans les articles de 1979, 1982, et encore dans celui de 1985.

Le choix du terme norme s'est imposé étant donné son usage en linguistique générale, et du fait de l'influence qu'ont exercé sur moi deux articles, d'importance. L'un de Hjelmslev (1942) qualifie la norme de fiction (p. 28), ce qui a sans doute conduit à celui d'imaginaire, l'autre de Rey (1972), comme on va le voir.

1.4.1. De la norme

D'un usage fréquent dans le champ linguistique de ces années 1970¹⁶, le terme *norme* me paraissait mieux convenir à l'étude menée que les mots courants tels qu'*opinion*, *jugement*, *attitude*, *conscience*, *sentiment linguistique* ou *représentation sociale*. Ce dernier, utilisé en sociologie, l'était de plus en plus en sociolinguistique. Depuis longtemps l'école fonctionnaliste avait décrit des variétés et recherché leurs causalités, Martinet ne jugeait donc pas nécessaire de nommer ces analyses autrement que linguistiques ; ce qui m'a aussi conduite à ne pas m'inscrire dans ce nouveau domaine en adoptant ses notions¹⁷.

De plus la polysémie de norme était intéressante. Elle permettait de décrire tant un fonctionnement régulier, normal – interne ou systémique – celui des descriptions qu'une attitude plus ou moins prescriptive.

16. Aujourd'hui il est moins utilisé en linguistique qu'idéologie ou sentiment linguistiques et semble être réservé à la didactique.

17. Je dois noter cependant que dès l'article paru dans *Langage et Société* (1979a), commenté élogieusement par Labov, comme « un excellent travail empirique », mes analyses ont été désignées de sociolinguistique par certains.

Les deux sens de ce terme apparaissent d'ailleurs nettement dans les dictionnaires. Ses synonymes glissent du fonctionnement conventionnel, de l'habitude, à la prescription : *règle, règlement, loi, ordre, prescription, convention, précepte, principe, protocole, code, coutume, etc.* (TLFi)¹⁸. L'aspect prescriptif est moins évident mais est également repérable avec les synonymes recueillis pour normal : *régulier, réglé, exact, ordinaire, rangé, raisonnable, habituel, courant, quotidien, compréhensible, légitime, correct, etc.* Il s'entend en revanche très clairement dans les équivalents de normatif : « Qui fixe, prescrit une norme, émet des jugements de valeur » (TLFi), et ses dérivés *normativité, normativisme*.

Dans le champ linguistique, aucun sens prescriptif n'est attribué à norme. En opposant description linguistique et prescription grammaticale, les linguistes généralistes précisent ce terme par un adjectif : norme descriptive, fonctionnelle¹⁹, interne ou systémique. Dans ces derniers cas l'accent est mis sur le fonctionnement linguistique, comme le fit Hjelmslev (1942) insistant sur le système abstrait (schéma) et conceptualisant la norme comme fiction, relais abstrait entre le schéma et l'usage²⁰. Coseriu (1952) reprend le texte de Hjelmslev avec les termes saussuriens, système et parole (*sistema, norma y habla*) mais fait de la norme, relais, une notion moins abstraite. Elle est régulatrice des usages et son actualisation dans les paroles est à décrire.

Ces deux sens de norme ont été très clairement mis en évidence par Rey (1972) à l'aide des deux adjectifs *normal* et *normatif*. Dans cet article Rey développe un programme de travail pour les linguistes. Il propose non seulement de

18. TLFi : dictionnaire en ligne, reprise du *Trésor de la langue française*, informatisé.

19. Notion utilisée par l'École de Prague (Garvin, 1983, p. 144-148).

20. Dans cet article Hjelmslev reprend l'opposition saussurienne de langue/parole en la commentant par quatre notions *schéma, norme, usage, acte*. Le schéma reprend le concept de langue de Saussure en mettant l'accent sur son caractère abstrait. Le terme usage apporte à celui de parole une qualité plus sociale. Les deux autres notions sont originales. L'acte préfigure ce qui sera mis au jour par la pragmatique linguistique ou les théories concernant les actes de langage, en notant la dimension instituant des discours. La norme « est une fiction – la seule fiction qu'on rencontre parmi les notions qui nous intéressent. L'usage, comprenant l'acte, ne l'est pas. Le schéma non plus. Ces notions représentent des réalités. La norme, par contre, n'est qu'une abstraction tirée de l'usage par un artifice de méthode » (1942, p. 42). Cet accent mis sur fiction a également joué sur le terme imaginaire (1.4.2.).

décrire l'état des lieux linguistiques en étudiant les productions des locuteurs, soit le travail descriptif habituel qu'il désigne alors non par *normes descriptives* comme on aurait pu s'y attendre mais par *normes objectives*, insistant ainsi sur l'aspect scientifique, objectivant, des analyses linguistiques. Il ajoute à cette phase d'étude le recueil et l'analyse des opinions et/ou idéologies des locuteurs qu'il désigne par *normes subjectives*. Ce métalangage m'a paru conforme aux objectifs de ma recherche ; aussi l'ai-je retenu. Il suffisait en effet d'interpréter cette relation entre les deux normes non comme une opposition mais comme une interaction pour étudier l'influence potentielle des évaluations des locuteurs sur leurs usages.

De ce fait les évaluations fictives et prescriptives ont été recadrées par les termes *normes fictives* et *normes prescriptives* des locuteurs sous l'hyperonyme *normes subjectives*. Ce sont ces normes qui prennent le nom d'Imaginaire linguistique dans les années 1976-1980.

Les usages sont décrits et analysés, pour dégager les éléments ou systèmes majoritaires (convergenents) ou minoritaires (périphériques), autrement dit l'épaisseur synchronique, sa variété, et ses causalités (selon les facteurs contribuant à cette diversité)²¹. Ces dénombremens seront désignés de *normes statistiques*, alors que les systèmes qu'ils permettent de dégager le seront par *normes systémiques* ; les unes et les autres constituant *les normes objectives*.

1.4.2. Synthèse et modélisation de l'I.L.

Précisons les qualifications de chacune de ces normes : d'une part les *normes objectives*, dégagées par la description aux niveaux linguistiques considérés par l'étude, sont constituées des *normes statistiques* permettant d'établir le ou les systèmes à zones fermes ou stables et à zones souples ou instables – variétés, régression, innovation. Ceux-ci sont désignés de *normes systémiques*, qu'ils relèvent de codes (structures fermes) ou

21. Ces strates causales sont analysées selon les diverses variables externes recueillies par l'enquête, hormis le facteur âge spécialement retenu pour analyser la dynamique en cours. Voir Houdebine (1985, § 2).

de structurations ouvertes²² ; d'autre part les *normes subjectives* (auto- ou allo-évaluatives) décrivent les propos des locuteurs et classent leurs qualifications en *normes fictives*, et *prescriptives*. Les premières sont constituées des arguments affectifs, esthétisants, etc. Ce sont les plus personnelles. Elles ne sont pas étayées par un discours antérieur de type institutionnel, scolaire ou grammatical, comme les *normes prescriptives*, s'originant dans des commentaires s'étayant de discours institutionnels tels que ceux venus de la tradition écrite, scolaire, grammaticale, académique, pratiquant la hiérarchisation voire l'exclusion de certaines variétés, ou idiomes, etc.

J'ai d'ailleurs longtemps pensé que ces phénomènes relevaient de fictions qui n'apparaissaient que pour les langues écrites. Cela jusqu'au jour où Martine Delahaye²³ m'écrivit qu'elle recueillait des remarques analogues dans une langue strictement orale, le tehuelche. Quand la fonction symbolique de représentation du monde ou la fonction de communication n'est plus surdéterminante dans le message et que c'est la façon de dire qui est observée et commentée, ces phénomènes s'observent en effet dans toutes les langues. Cette possibilité de mise à distance linguistique est d'ailleurs connue et commentée par les termes de métalangage ou métalinguistique. J'aurais dû m'en souvenir, d'autant qu'il est possible que, outre celle de Martinet et de Hjelmslev, la notion d'épilinguistique (Culioli, 1968 : 108), ait eu quelque influence sur la définition de l'I.L. puisque Culioli la comprend comme une opération linguistique inconsciente, au sens de latente, chez les sujets²⁴. Ce qui rejoint mon intérêt pour la psychanalyse freudienne et lacanienne. Car bien que cet auteur n'utilise pas inconscient dans ce sens, l'usage de ce terme et l'inaccessibilité du processus voisinent avec le champ psychanalytique (voir 1.4.5.).

22. Ces désignations sont reprises en sémiologie (ci-dessous 2. 4. et Houdebine, 2013b).

23. Doctorante de C. Clairis, professeur à Paris 5, M. Delahaye m'écrivit qu'elle recueillait des remarques analogues, à propos du bon ou du vrai tehuelche de la part des quelques locuteurs parlant encore cette langue indienne du Chili.

24. Épilinguistique est une notion souvent utilisée comme équivalent celle de métalinguistique sans vocabulaire technique ; cela malgré la définition de Culioli qui la conçoit comme une opération inconsciente à laquelle on n'a pas accès.

1.4.3. Extension des normes subjectives : la norme communicationnelle

Après les travaux sur la phonologie du français en Poitou, d'autres enquêtes ont été menées, en Anjou, où j'ai découvert quelques variétés (maintien d'une différence entre voyelles d'avant arrondie d'aperture moyenne du type *je / jeu*), et dans divers milieux la même assurance qu'en Touraine. De plus, je rencontrais des énoncés oraux et écrits, dans les journaux (*Centre presse, Ouest France*), qui m'étonnaient comme « aller à une sépulture », « renverser » (pour vomir), etc. alors qu'ils fonctionnaient comme du français convergent pour les Angevins. Ces éléments m'ont incitée à mener des enquêtes près des journalistes. Celles-ci ont permis une découverte : ils connaissaient la norme prescriptive, travaillaient avec des dictionnaires ou le *Bon usage* (Grevisse, 1936), et disaient vouloir utiliser un français contemporain, ni trop laxiste, ni trop académique : une sorte de français convergent, d'usage courant, celui de leurs lecteurs. Ces professionnels privilégiaient donc une sorte de régulation-standardisation linguistique et de ce fait les productions avancées²⁵ contre les normes prescriptives. Ce qui participait d'une norme subjective différente de celles catégorisées. Il fallait la décrire, la qualifier pour l'intégrer au modèle de l'I.L. Après de nouvelles enquêtes, la notion de *normes communicationnelles* a été retenue (Houdebine, Baudelot, 1986), parce que le désir d'intégration au groupe des lecteurs avec l'accent mis sur la compréhension montre que l'aspect communicationnel prévaut. Ces normes ne s'étaient pas d'un discours de type académique ou grammatical traditionnel, mais plutôt le récuse, au profit d'une écoute des usages, soit des normes statistiques.

1.4.4. La visée dynamique : l'interaction entre les normes

La visée dynamique constituait (et constitue toujours) un des objectifs de l'étude. Pour ce faire les interactions entre les diverses normes sont étudiées. L'enquête près des journalistes a permis de relever leur désir d'utiliser un français

25. Calqué sur la notion de *français avancé* de Frei (1982, [1928]).

contemporain, d'où l'on peut déduire, comme chez d'autres locuteurs, une relation entre leurs évaluations et leurs prises en compte des usages, autrement dit une interaction entre les normes communicationnelles et les normes statistiques. Lorsque la fiction prescriptive est présente, qui fantasmait la langue comme rigide, sans variation, les normes prescriptives manifestent leur relation avec les normes systémiques. Les propos relevant des normes fictives sont les plus personnels, puisqu'ils ne relèvent pas de discours institutionnels repérables, bien qu'ils puissent venir de stéréotypes socioculturels, une sorte d'imaginaire social ou collectif (Voir II).

Ces différents travaux et approches ont conduit au fil des années à privilégier l'extension de la modélisation de l'I.L. Le tableau ci-dessous montre qu'est prise en compte l'interaction des diverses normes. Ce qui avait constitué l'objectif premier : vérifier si les commentaires des locuteurs intervenaient sur leur usage et partant sur la dynamique linguistique.

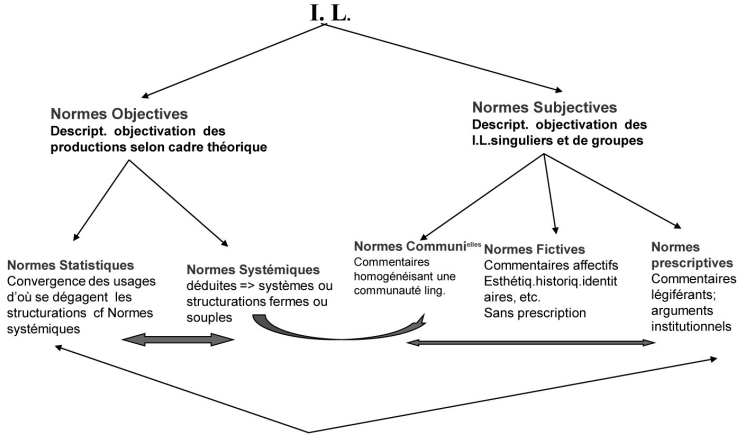
Il présente aussi la nouvelle modélisation opérée dans les années 1990²⁶. l'I.L. ne renvoie plus seulement aux normes subjectives, il subsume les deux ordres de normes. Cela pour indiquer que les descriptions linguistiques, comme d'autres domaines scientifiques, y compris au niveau théorique, n'échappent pas à l'idéalisation²⁷, malgré la tension d'objectivité, de rigueur rationnelle qu'il convient toujours de maintenir pour soutenir l'aspect scientifique de la recherche. À ce propos soulignons que ces différentes focalisations ne constituent pas une vérité, mais un essai d'ordonner une réalité mouvante. Du côté des normes subjectives ajoutons qu'il s'agit d'un continuum allant de la position la moins prescriptive (la communicationnelle) à celle qui l'est le plus, d'où sa qualification, et qu'un sujet peut y jouer selon les niveaux linguistiques²⁸ et les idiomes.

26. Avec l'enseignement des cours d'épistémologie et d'histoire de la linguistique (Université d'Angers, puis de Paris 5).

27. Voir II.2.3.

28. Plus prescriptif en syntaxe, plus imaginaire avec les sons ou avec les langues, etc.

**Tableau : Modélisation de l'I.L. et prise en compte de la dynamique
Interaction des diverses normes**



1.4.5. L'imaginaire linguistique, définition

D'où la définition de l'I.L., de plus en plus précise au fil des années (Moreau, 1992 : 165-167) : Quelles que soient les situations bilingues, monolingues il est défini comme le rapport du sujet à la langue (sa langue ou ses langues premières), et aux langues (1982) ; puis, comme le rapport du sujet à sa langue intime et à la langue commune (la langue)²⁹. En se déposant dans le sujet du fait des discours environnants, la langue le constitue comme sujet, utilisant la langue de tous – celle qui permet la communication sociale – et sa langue singulière (l'idiolecte et la lalangue) repérables dans les paroles (décrites en termes de normes objectives), dans les reprises de soi ou d'autrui, les commentaires métalinguistiques ou méta-discursifs (les normes subjectives) témoignant du versant fictif, imaginaire, où se jouent l'intime et le collectif, autrement dit les influences discursives diverses, environnementales, familiales, ainsi que plus individuelles

Le terme *imaginaire* a été privilégié pour deux raisons. D'une part il décrit une fiction de langue idéale ou plus ou

29. Conjonction d'une conception saussurienne, et psychanalytique : La langue (Saussure, 1916), et la lalangue (Lacan, séminaire du 4/11/1971).

moins idéalisée, etc. D'autre part, outre celui de représentation sociale, il permet aussi d'éviter celui d'idéologie, venu de la philosophie politique (marxiste), tout aussi réducteur, en introduisant, dans le champ linguistique, l'implication plus ou moins consciente du sujet parlant.

II. EXTENSION DE L'I.L., VERS L'IMAGINAIRE CULTUREL

2.1. L'I.L. et l'actuel – évolution, prescriptions

Pour étudier l'I.L. selon la perspective, synchronique dynamique, l'étude idiolectale est primordiale. Les relevés, *in vivo* ou médiatiques, ne favorisent pas la compréhension de l'interaction des normes objectives et subjectives. Ils sont néanmoins révélateurs des imaginaires de tous ordres, communicationnels, fictifs et surtout prescriptifs.

On rencontre quelques éléments de normes communicationnelles quand, par exemple, s'adressant à un scientifique ou à un autre expert interviewé, un journaliste lui demande un synonyme ou une explicitation du terme savant utilisé. Les interventions prescriptives sont toutefois les plus fréquentes, qu'il s'agisse de reprises de sa propre parole – cette rectification marquant la prescription surgissant – ou de celle d'autrui, allant jusqu'à l'interruption. Je l'ai maintes fois observé à l'écoute de la radio, pendant les années 1970-1990. La prononciation de la voyelle d'avant, non arrondie, de 3^e degré d'aperture /ɛ/, était stigmatisée quand elle se trouvait confondue avec celle de 2^e degré d'aperture /e/ (exemple *taie* prononcé comme *thé*).

L'observation des médias oraux, ou écrits, au fil du temps, fait apparaître des différences notables entre les années 1970-1990, et 2000-2013. Les reprises orales ont disparu. Ainsi l'usage des relatifs (du genre « la solution avec lequel », « l'âge avec laquelle » « la vision dont on peut se faire »³⁰) est-il devenu assez anarchique, sans aucune reprise ni stigmatisation.

30. Énoncés recueillis sur France Culture et France Inter, en juin 2013, octobre 2014.

Le constat actuel est donc le suivant, à l'oral les normes prescriptives reculent. Il n'en va pas de même à l'écrit dans certains médias et sur les blogs. Les interventions prescriptives commentant les usages y affluent. Ce qui donne des indications sur l'évolution linguistique contemporaine et sur la persistance des imaginaires linguistiques, qui utilisent les mêmes rubriques, prescriptives ou proscriptives : « ne dites pas », « n'écrivez pas », etc. Les chroniques de langage se font plus rares institutionnellement, mais elles existent³¹ dans les blogs personnels ou ceux des journaux et surtout dans les commentaires des internautes. Les échanges critiques, prescriptifs y sont souvent très violents. Ils concernent l'orthographe³², la prononciation³³, l'usage des sigles, la ponctuation. Sous la rubrique grammaire, il s'agit des accords, de la concordance des temps. Le lexique est aussi en cause, par exemple la confusion entre certains mots, et la recherche du « mot juste ». Un exemple : au lieu de « refonder le logiciel, on parle plutôt de "refondre un logiciel" » (*Le Monde*, 6-7/10/13). Les termes *faute(s)* et *purisme* y sont récurrents³⁴ manifestant l'intérêt des internautes pour « le bon français », autrement dit les normes prescriptives.

Si, à travers cette observation des médias, on n'étudie pas une dynamique linguistique, aussi précisément qu'avec des enquêtes et des entretiens, on peut cependant, à l'aide des diverses données recueillies dans les réseaux sociaux, analyser la langue circulante, sa dynamique et les imaginaires linguistiques. On va le voir rapidement à l'aide de quelques relevés concernant le langage des jeunes, l'anglais, la Charte des langues régionales et minoritaires.

31. *La Voix du Nord*, chroniques de Bruno Dewaele, d'abord sur papier et aujourd'hui également numérique.

32. Les erreurs de *français* et autres *fautes* d'orthographe des médias et des hommes politiques passés à la loupe (F. Rieunier), *mediastics.wordpress.com/* 21 mars 2013. « Grammaire : Bled alors ! » (Blog du Monde).

33. « Prononcez correctement : *arguer* (223/11/2002), *gagueur* (7/6/2003) », etc. (site de B. Dewaele, toujours actif en 2014, <http://www.parmotsetparvaux.fr/cpmf/cpmf48.html>).

34. « Il existe des *fautes*, que dis-je des pollutions auditives, plus difficiles à entendre que d'autres », www.topito.com/top-10-des-fautes-de-francais-qui-marrachent-loreille (24/1/2012). Souligné par les auteurs. Ou encore « Pour ou contre par contre ? Purisme, quand tu nous tiens... » 12/9/1995, Dewaele, *La Voix du Nord*.

Étudier le langage des jeunes et en particulier « le langage mec » des filles montre l'évolution linguistique orale actuelle. Elle peut n'être que temporaire, celle d'une classe d'âge³⁵, « mais [ce langage] s'est développé » qui permet de « recenser les termes argotiques, devenus familiers, le verlan, les gros mots, le tout augmenté à la puissance 10 »³⁶.

Sur le plan de l'écrit, les manipulations, troncations, dans les échanges divers sur internet, ou sur les téléphones mobiles, etc., sont un témoignage évident de la moindre influence actuelle de l'orthographe (exemples : « Koi 2 pluz inportan k » ; « cé top » ; « cé ouf », etc.).

On peut également citer les interventions concernant l'anglais (ou plutôt le *globish*) avec la dénonciation constante de « l'anglomanie » et de l'« appauvrissement du français dans la vie quotidienne, dû à l'hégémonie »³⁷ de cette langue. D'où la lutte contre l'anglais menée à l'aide de décrets supposés soutenir la défense du français³⁸, mais peu efficaces. L'extension de cet idiome, dans de nombreux domaines techniques ou scientifiques comme dans les médias oraux et écrits, est cependant constante. D'ailleurs les organismes d'évaluation universitaires font la promotion des articles et des congrès scientifiques qui l'utilisent. Récemment la loi dite Fioraso

35. J'avais relevé un phénomène de cet ordre, dans ma classe de 4e lorsque les adolescents (les garçons en particulier), conjoignaient manières de table et façons de parler, en disant que tout cela s'améliorerait en vieillissant.

36. « J'étais *posée trannnnnnquille* dans le *REFE*, j'rentrais dans ma *ker pépère* ! Là d'vant moi, ya un mec y pose son *ass* devant ma *te-tê*, j'te jure *genre* ya pas assez de *ce-pla* dans le train, le *gadjo* il se pose là. Et *vlà* qui s'étale, avec son *futal* fluo, genre il allonge ses jambes, il smet à l'aise, genre c'est la *teuf*, il appelle sa *meuf* au *phone-tél*, il parle fort, il raconte sa *life* et y commence à s'*embrouiller* avec elle. *Vasy*, j'fais *genre* ya rien, jsuis là, j'écoute mon *son* mais le *keu-mé* y faisait trop pitié, *meskiiiiin* il commence à s'*embrouiller* avec sa go ! J'te jure *ma gueule* ! », « Le langage des jeunes », les-chroniques-de-choukete.over-blog.com.

37. Cf. du 13/9/2013 au 16/9/2013, à Nice le colloque sur la défense de la langue française : « Le colloque s'articulera autour des thèmes suivants : l'appauvrissement du français dans la vie quotidienne, l'hégémonie de l'anglais sur le français, les enjeux économiques du tout anglais, les relations internationales (suprématie de l'anglais). » Voir aussi Cf. CO.U.R.R.I.E.L - COLlectif Unitaire Républicain pour la Résistance, l'Initiative et l'Émancipation Linguistique Association *progressiste* de défense de la langue française et d'opposition à la *politique* générale d'uniformisation linguistique.

38. Désignée sous la loi « défense du consommateur » (loi de 1905), puis par un décret, du 31 décembre 1975, voté à l'unanimité par l'Assemblée nationale, instituant des commissions dans chaque ministère. Ce décret fut si peu appliqué qu'il fut réédité en 1994 avec la même absence de succès.

pour l'utilisation de l'anglais dans les cours universitaires³⁹ a vu déferler les critiques des intellectuels (dont des politiques, des linguistes⁴⁰) dans presque tous les quotidiens (*Libération*, *L'Humanité*, *La Dépêche*, *Le Parisien*, *Le Monde*, etc.). Les titres des articles sont alors éloquents quant aux purisme et prescriptivisme qui les animent. Exemples : « un Guantanamo linguistique à l'horizon » ; la référence est violente ! « La langue française chef-d'œuvre en péril ». Il en va de même dans les textes : « un verbiage inconsistant autour d'un projet inadap-té⁴¹ ». On y lit même la disparition du français : « Le français n'est pas menacé de marginalisation, il est déjà marginal⁴². »

On peut aussi s'intéresser aux controverses sur la Charte des langues régionales et minoritaires (Cerquiligni, 1999)⁴³, signée mais non ratifiée par la France. Le prétexte est qu'elle contrevient à l'article 1 de notre constitution⁴⁴. L'enseignement de l'anglais à l'université fait de même et cependant la loi Fioraso a été adoptée. C'est donc un prescriptivisme, à incidence politique et identitaire, qui intervient dans les refus successifs de nos gouvernements, et se relève dans la défense de la Charte comme dans ses attaques violentes⁴⁵. Ceux qui la soutiennent défendent les langues régionales et dénoncent la « montée du racisme en France, [...] et le courant de

39. Geneviève Fioraso était alors Ministre de l'enseignement supérieur (Universités et Grandes Écoles). Loi du 9/7/2013, promulguée le 22/7/2013.

40. Dont des politiques, des linguistes, Pierre Cassen, Michel Serres, Claude Hagège, Patrick Charaudeau, Robert Chaudenson, etc.

41. Chaudenson dénonce les emplois constants, avec les sens fautifs, de « renseigner » (pour remplir), « initier » (pour commencer) ou « errement » (pour erreur), etc.

42. Relevés de juillet et août 2013.

43. Les langues de France, rapport au ministre de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie, avril 1999, Le rapport présente une liste de 75 langues parlées par des ressortissants français sur le territoire de la République. www.ladocumentationfrancaise.fr.

44. Article 1 : « Langue de la République en vertu de la Constitution, la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France. Elle est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics. Elle est le lien privilégié des États constituant la communauté de la francophonie. »

45. Cf. cette année le *Mouvement politique d'émancipation populaire (MPEP)* 19/1/2014, « Contre la charte des langues régionales », parce que le gouvernement voulait « relancer la ratification ». « Après 14 ans de blocage, la charte européenne des langues régionales et minoritaire a passé [...] une première étape vers la ratification [...] Les députés ont validé une proposition de loi constitutionnelle [...] avant la révision constitutionnelle qui nécessiterait la réunion du Congrès » [par 361 pour, 149 contre sur 510 suffrages exprimés], <http://www.euractiv.fr/culture/la-france-relance-la-ratification-news-533088>.

“xénoglossophobie”⁴⁶ » en défendant le bilinguisme et le plurilinguisme, les langues régionales et la francophonie⁴⁷. Ceux qui l’attaquent crient au complot ethniste ou ethniciste⁴⁸.

Ces controverses manifestent tant le refus que l’acceptation de la coprésence de plusieurs langues. Elles montrent à quel point les usagers du français se passionnent pour la question linguistique et langagière et combien, en eux, les normes prescriptives sont présentes qui s’allient à d’autres types de remarques, plus idéologiques et culturelles.

2.2. Application de l’I.L. : la féminisation des noms de métiers

On retrouve cette ambivalence et ce prescriptivisme intolérant dans les propos, injurieux et grossiers entendus à propos de la réforme de l’orthographe (1990) et de la féminisation des noms de métiers, titres et fonctions⁴⁹ (Houdebine, 1987, 1998).

La légalité de cette commission, formée en 1984, selon le décret du 31 décembre 1975 cité ci-dessus, n’aurait donc dû faire aucun doute, ni sa légitimité puisqu’il s’agissait de nommer par les noms au féminin, les femmes dans tous les métiers, et pas uniquement les subalternes, comme il était d’usage. On parlait en effet aisément d’une *coiffeuse*, d’une *femme de ménage*, d’une *secrétaire*, mais d’un *recteur*, d’un *secrétaire d’État*, d’un *ministre* (même si c’étaient des femmes). Les anomalies morphologiques fleurissaient : *le professeur est absente*, *madame le juge*, etc., dénoncées dès le début du xx^e siècle, par nombre de femmes et de grammairiens, (Brunot, Damourrette et Pichon, Grevisse, etc.) sachant la productivité du système du français (ou sa créativité).

46. *le Point.fr* 25/9/13.

47. « Nombreuses demandes de Ratification de la Charte avec défense du bilinguisme, (Occitanie, Bretagne, Corse, créoles, etc.), plurilinguisme » (*Marianne*, avril 2013) ainsi qu’au titre de La francophonie (*le Point.fr* 18/7/2013).

48. Le 24/avril 2013, « le lobby ethniciste de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires », ou encore le « complot ethniciste de la Charte des langues régionales », 14 août 2013.

49. Commission de féminisations des noms de métiers, titres et fonctions, mise en place par la ministre des droits de la femme Yvette Roudy en février 1984 (Houdebine, 1987) ; enquêtes de 1984-1985 puis 1995-96 (Houdebine, 1998 : 17-39).

En effet la langue française, par sa plasticité antérieure⁵⁰ et contemporaine, construit aisément les termes nécessaires, selon ces règles systémiques : par l'usage du déterminant et de l'épicène : *une professeur, une médecin, une journaliste*, par dérivation à l'aide d'affixes *cherch-euse* (exemple *cherch-er, chercheur, chercheuse*), en utilisant la composition : *femme-médecin* ou l'emprunt : *une skipper*, ou en mêlant les procédures *une femme-skipper*.

Les méthodes utilisées se sont inspirées des recherches menées pour l'I.L. : description des productions, croisement de ces données avec les évaluations des sujets (leurs normes subjectives). Les productions étaient recueillies avec les premières enquêtes (dites de production) qui sollicitaient des termes (masculins ou féminins) : « Si c'était une femme dans ce métier, que peut-on dire, que pouvez-vous dire ? » Les enquêtes suivantes, dites d'évaluations (ou d'attitudes) demandaient une sélection parmi les termes recueillis dans les enquêtes précédentes et des commentaires sur les choix. Ce qui consistait à recueillir les imaginaires linguistiques sur ces propositions lexicales et à en tenir compte pour dégager les règles prédictives concernant la féminisation. C'est avec cet appui que les propositions de féminisation ont été présentées⁵¹.

Dans les enquêtes de production, nous avons constaté la productivité systémique du français. D'ailleurs peu de difficultés sont apparues pour féminiser les noms de métiers. Les quelques exceptions ont concerné des mots isolés ayant plusieurs féminins⁵² ou les lexèmes terminés au masculin par *-eur*, sans base verbale (ex. *docteur*). En outre on a observé la régression et la dévalorisation de certains affixes *-euse* et *-esse* ; exemple *docteur (une docteur, une docteur)* préféré à *doctoresse* seulement produit par des locuteurs âgés. Lors des relevés *in vivo*, et de ces enquêtes d'attitudes j'ai constaté que les

50. Le travail sur les dictionnaires des XVII^e et XVIII^e siècles (le Furetière, le Trévoux, etc.) a permis de relever nombre de noms de professions au féminin, ou de noms, adaptables à ceux des métiers, ayant disparu au cours des XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles, ou oubliés ; cf. *bourrelle* (une femme bourreau), *meunière* (désignation du métier ou de l'épouse), *médecine* (épouse du médecin, XVIII^e siècle), *factrice* (attestation de 1916), *marine* (attestation de 1941), etc. Voir aussi Viennot, 2014.

51. Les règles de féminisation sont présentées dans la circulaire parue au J.O. (Journal Officiel) le 16/3/1986, et à la dernière page de l'ouvrage de 1998.

52. Dans les pays ayant féminisé bien avant la France (Québec, Belgique, Suisse), ex. *chef, cheffe, chève*.

normes fictives apparaissaient chez certains sujets quand ils se trouvaient devant des mots nouveaux, par exemple *avocate*, *inspectrice* (des impôts), termes aujourd'hui en usage, ou *écrivaine*. Dans ce terme, ils entendaient *vaine* qu'ils trouvaient dépréciatif, en face d'*écrivain*, sans jamais relever la finale de ce monème (*vain*). L'habitude linguistique jouait, et joue encore, ainsi que la pression du masculin pour les métiers sentis comme « nobles⁵³ », que celle-ci vienne de l'école et de sa diffusion des règles grammaticales de l'accord, formulées depuis le XVII^e siècle, ou du discours prescriptif de l'Académie⁵⁴. Mais plus encore que les recommandations de l'Académie, la référence au dictionnaire revenait sans cesse chez les opposants, minoritaires dans les enquêtes, mais non dans les médias ! Nombre de locuteurs, comme bien des journalistes croient que *le* dictionnaire – tout se passant comme s'il n'en existait qu'un – dit la vérité sur la langue française et son vocabulaire, ignorant que les usages actualisent et font la langue. Ils interrogeaient : le terme existe-t-il, et concluaient à sa non-existence en français du fait de sa non-présence dans le dictionnaire. Il en est encore ainsi : lors de l'affrontement entre deux députés pour le titre Madame le Président ou Madame la Présidente⁵⁵, en octobre 2014, des arguments analogues (dictionnaire, recours à l'Académie) ont été relevés dans les médias écrits et oraux.

Malgré de tels faits, on notera que la commission de féminisation a tenu compte des analyses du système du français et des résultats des enquêtes sur l'imaginaire des sujets pour proposer les règles de féminisation et que celle-ci s'est développée. Même plus à partir du moment où elle était relancée, les

53. C'est parce que le masculin a été décrété « genre noble » au XVII^e siècle qu'a été formulée la règle de l'accord du genre selon lequel « le masculin l'emporte sur le féminin » ; alors l'accord ne se fait plus sur le nom le plus proche (règle dite de proximité, voir Viennot, 2014 : 65-67).

54. Cette institution avait refusé la féminisation des noms de métiers et la refuse encore aujourd'hui, mais non leur masculinisation. Elle a proposé en 1984 *maieuticien* pour un homme devenu sage-femme ; cf. sa déclaration du 14 juin 1984 (due à Levi-Strauss et Dumezil, dit-on aujourd'hui) déclaration reprise en 1998, en 2002 et 2014. Sur son site voir la Déclaration du 21 mars 2002, rappelant les arguments de 1984 (Houdebine, 1998).

55. Après la querelle du 12/10/2014 entre un député Julien Aubert et une députée Sandrine Mazetier à propos de l'interpellation « madame le président » (versus madame la présidente), on trouvera, sur le site du *Figaro*, la note de l'Académie d'octobre 2014.

noms au féminin n'ont plus paru laids à la plupart des sujets et l'usage des noms de métiers féminisés s'est étendu (*la juge, une magistrate, etc.*).

La féminisation est aujourd'hui appliquée dans le sens des recommandations de la circulaire de mars 1986, réactualisée en mars 1998⁵⁶, et dépasse même la féminisation minimale proposée. La commission avait proposé une *chercheur*, une *maître de conférences* alors qu'aujourd'hui *chercheure* et *chercheuse* coexistent, que nombre de termes sont utilisés avec les finales québécoises (*auteure, professeure, procureure*) et que *maîtresse de conférences* est utilisé par un certain nombre d'enseignantes.

Même s'il existe toujours des résistances, cette réussite des propositions de féminisation témoigne de l'efficacité du modèle de l'I.L pour ces analyses et pour la prédictivité linguistique.

2.3. Application à d'autres objets : l'I.L. et les théories linguistiques

Si l'on compare diverses théorisations linguistiques comme celle des grammaires grecques, à la tradition descriptive extrêmement normative (la *grammatica*, ou l'art de la lettre, du bien lire pour atteindre les idées justes, et partant du bien dire), dont les linguistes, même en la repoussant, ont hérité, ou celle de Port Royal et toutes les grammaires scolaires, dites traditionnelles, qui leur ont succédé, on conviendra que les normes prescriptives les gouvernent. Il en va de même avec la grammaire générative, et sa notion de grammaticalité, tandis que celle de locuteur idéal témoigne de la fiction (imaginaire) théorique. En revanche, on relèvera que la linguistique fonctionnelle insiste, comme la pragoïse, sur la fonction de communication, la pertinence communicationnelle et les usages (normes statistiques, et communicationnelles) et que face à la prescriptivité chomskyenne s'est constituée la socio-linguistique, soucieuse de descriptions plus réalistes⁵⁷.

56. *J.O.* (Journal Officiel) du 16/3/1986, et du 8/3/98.

57. Je ne peux développer, disons rapidement que l'époque s'y prêtait, particulièrement aux USA, du fait des conflits racistes, en rappelant les travaux de Fishman (1970), Labov (1972), etc.

Cette même idéalisation s'est rencontrée dans l'enseignement du français langue étrangère, gommant les variétés avec la notion de français standard, ou de français neutre, sans variations ni variétés, sans marques régionales, sociales, ou sexuelles etc., avant de se fonder sur l'approche communicationnelle. L'enseignement du français langue maternelle a longtemps pris appui sur la langue littéraire ; comme ont fait et font encore nombre de dictionnaires pour choisir leurs exemples. Ce qui manifeste non seulement l'influence des imaginaires linguistiques sur leur conception mais également celle des stéréotypes socio-culturels, comme cela a été démontré quant à *la sexualité du petit Larousse* (Feldmann, 1980).

2.4. Extension de L'I.L. : L'Imaginaire culturel

Sans utiliser le terme d'imaginaire linguistique, Martinet, dans un bel article du *Français sans fard* (1969), intitulé « Peut-on dire d'une langue qu'elle est belle ? » s'interroge sur les discours des locuteurs, eu égard aux langues, premières ou acquises. Après analyse, il en déduit qu'aucun critère linguistique, à quelque niveau que ce soit, syntaxique, lexical ou même phonétique, ne vient soutenir ces discours et qu'il s'agit de constructions imaginaires tissées de causalités externes, non linguistiques. Ainsi en est-il de la clarté du français, de la musicalité de l'italien, etc. Il peut s'agir de la proximité de la guerre (pour la violence de l'allemand), d'influences littéraires, comme pour le rayonnement français du xvii^e siècle, politiques, ou économiques, comme actuellement pour l'anglais américain. Ce ne sont que projections, fantasmes qui viennent soutenir essentiellement les normes factives et parfois les normes prescriptives. L'ouvrage, *Les Français devant la norme* (Gueunier et altrii, 1978) présente des remarques équivalentes en mettant en relation le beau français de Touraine avec le doux climat de cette région et les élégants châteaux de la Loire.

On entend par ces exemples que s'avance une notion liant représentation sur la langue, les langues, donc l'I.L. et substrat ou adstrat culturel, plus précisément dit causalité historico-socio-culturelle, donc *Imaginaire culturel* (dorénavant I.C.).

Le rapprochement des deux notions, I.L. / I.C. s'est opéré en travaillant conjointement la linguistique et la sémiologie générales dans mes cours ; ces deux disciplines s'approfondissant au fil des années, et particulièrement la sémiologie en tant que sémiologie des indices, travaillée en appliquant les méthodes linguistiques : corpus, recherche des convergences et du ou des systèmes représentatifs (analyse systémique) sur le modèle des analyses accomplies pour l'I.L. Si la première étape, ou phase descriptive permet de dégager des règles et des éléments dénombrables et stables, c'est-à-dire saturables, et si ces éléments (signes) se définissent dans le système, on considère ceux-ci comme des systèmes fermes et on les nomme *codes*. S'il n'en est pas ainsi, que leurs formes signifiantes ne reçoivent leur sens que des contextes, des situations de production ou de réception (intertextualité par exemple), on les désigne de *structuration*.

Ces analyses sémiologiques ont mis au jour, dans leurs phases descriptive puis interprétative, les stéréotypes culturels qui s'imposent en chacun, du fait de vivre dans tel environnement social, culturel, et dans telle époque ; comme s'impose une langue et ses signes en chaque sujet parlant. Comme l'a signalé Eco (1988). Quelle que soit la difficulté à définir la culture (ou le ou les systèmes culturels), on peut la considérer, sur le modèle de la « carte forcée du signe » (Saussure, 1972, [1916] : 30-33) donc de la langue, comme un vaste « système de signes [...] quel que soit le système en cause (paroles, objets, marchandises, idées, valeurs [...] gestes, comportements) » imposé aux sujets (1988 : 161). Les analyses sémiologiques, dégageant dans les messages sociaux la production des stéréotypes (idées reçues, préjugés, etc. et leur dynamique (1988 : 219)), ont conduit à proposer cette notion d'imaginaire (socio)culturel.

Une remarque sur cette notion est nécessaire avant de montrer comment on pourrait l'étudier, en particulier dans son lien à l'I.L. ; d'une part du point de vue de sa désignation, d'autre part de sa modélisation. Elle est dite *Imaginaire culturel* (I.C.), par économie langagière ; il faut l'entendre comme historique et sociale. Quant à sa modélisation, elle n'en est qu'à ses balbutiements. Les descriptions et analyses, synchroniques et dynamiques, doivent, à mon sens, précéder la formalisation.

2.5. De la traduction : lien entre l'I.L. et l'I.C.

La traduction est un lieu privilégié pour traiter de l'I.L. et l'I.C. puisque deux langues et partant deux cultures *a minima* sont alors en cause : celle de l'auteur, celle du traducteur, de leurs époques, de leurs lectures, etc. En traitant longuement des difficultés de la traduction, Mounin (1963) démontre aussi ses possibilités du fait de la plasticité des langues en insistant sur la nécessaire « compétence culturelle » du traducteur. Car la traduction exige des savoirs non seulement linguistiques mais quasi ethnographiques, historiques, bref largement dit culturels permettant les transpositions les plus efficaces qu'on peut attendre entre langue source et langue cible (p. 227 et suiv.).

Des thématiques analogues sont développées dans le film *Traduire* de Nurith Aviv, qui décrit ce cheminement d'une langue à l'autre et ce qu'il exige de négociation linguistique et culturelle, de connaissance des langues et des cultures (Houdebine, 2013a).

On va rapidement le voir à partir d'exemples extraits de traductions de Don Quichotte. Dans les années 1960, lors d'un cours de littérature comparée, j'ai découvert différentes traductions de cet ouvrage. La professeure insistait sur ce qu'elles impliquaient chez les traducteurs eu égard aux romans de chevalerie, à la satire, et à la fonction de la littérature. Les termes et les thèmes étaient aussi généraux. Cependant il est clair qu'elle touchait aux questions qui me préoccupent ici-même, les imaginaires culturels et linguistiques, perceptibles à travers les diverses traductions d'un texte. Sans doute et à cause de cela je n'ai jamais oublié cette comparaison.

Don Quichotte, publié en deux parties⁵⁸, est un grand texte, fondateur, disent bien des critiques, du roman moderne, visionnaire, par son style et sa satire des romans de chevalerie, du changement culturel en Espagne au XVII^e siècle. Il a été beaucoup traduit ; le tome I en 1614 par César Oudin, et en 1618, pour le second (Oudin et François de Rosset). Ces deux ouvrages firent longtemps autorité étant donné leur fidélité

58. Intitulé pour la première : *El ingenioso hidalgo don Quixote de la Mancha* (1605) et pour la seconde *Segunda parte del ingenioso caballero don Quijote de la Mancha*, 1615.

au texte original. Néanmoins, dès 1678 et plus encore au XVIII^e siècle (1744, 1777, 1799)⁵⁹, d'autres traductions apparurent qui furent estimées plus belles et plus conformes au goût français (Assouline, 2008)⁶⁰. On entend clairement dans ces termes le lien I.L. / I.C. Cette problématique est d'ailleurs clairement posée par la traduction de Florian (1799)⁶¹, qui adapte le texte à la rhétorique classique ainsi qu'à la modernité stylistique de son époque, soucieuse de clarté et d'élégance, plus qu'au style parodique de Cervantès. Florian allège le texte, supprime les répétitions fréquentes, source d'humour dans le texte castillan, alors que Fanlo (2008) les conserve⁶². Il pratique toutes sortes de réductions, de telle sorte que le célèbre chapitre de la lutte contre les moulins à vent (chap. VIII dans l'ouvrage original), est devenu, chez lui le 7^e. Il met ainsi en cause le principe de la fidélité au texte, qui conduit parfois à un important appareillage critique ; le traducteur, expliquant les difficultés rencontrées, précise le choix des équivalences opéré. Ce qui apporte certes nombre d'informations, tant linguistiques que culturelles, et est très apprécié par certains critiques, mais est considéré par bien des lecteurs comme pouvant nuire à la fluidité de la lecture.

Dès le titre, cette question du respect du texte initial ou de son accueil dans la langue cible se pose avec le terme *hidalgo*, dénotation spécifique d'un rang de la petite noblesse espagnole, inconnu alors en français. Comment le traduire ou même doit-on le traduire ? On relève l'un et l'autre usage : *hidalgo*, *noble*, *gentilhomme* sont utilisés. Cf. *L'Ingénieux Hidalgo*

59. En 1744, Saint-Martin de Chassonville, en 1777 deux traductions : celle de Lefebvre de Villebrune et celle de Vacquette d'Hermilly qui pratique nombre de réductions, puis en 1799 celle de Jean-Pierre Claris de Florian, petit-neveu de Voltaire, qui nous fut commentée dans les cours de littérature comparée à celle d'Oudin, puis de Louis Viardot (1836).

60. Voir Assouline (2008). On trouvera sur la toile (le web) nombre de données sur les diverses traductions (articles et blogs) toujours très nombreuses au XIX^e et plus encore au XX^e siècle, ainsi que sur les très nombreuses adaptations, cinématographiques, théâtrales, musicales, picturales de cet ouvrage (Daumier, Picasso, Dali, plus récemment Garouste, etc.), outre les ouvrages s'en inspirant (Borges, T. Mann, etc.), ou critiques (Marthe Robert, Foucault, Fuentes, etc.), témoignages de l'immense et constant succès de cet ouvrage.

61. Son texte original, intégral, illustrations comprises, est téléchargeable sur gallica.fr ; certains chapitres de Viardot (1836) le sont sur lexilogos, avec le texte espagnol en regard.

62. « Il (Fanlo) n'en a pas moins conservé les répétitions de Cervantès, s'interdisant de les synonymiser » (Assouline, 2008).

Don Quichotte de la Manche, L'Ingénieux Noble Don Quichotte de la Manche. Florian, tout à ses réductions, se contente de *Histoire de Don Quichotte*, titre qui aura une postérité certaine, jusqu'à ne devenir, à l'époque contemporaine, que *Don Quichotte de la Manche* (Cassou, 1949, Schulman, 2005, Fanlo, 2008) et même simplement *Don Quichotte* (Miomandre, 2011).

L'adjectif *ingenioso* a également fait couler beaucoup d'encre, *ingénieux* paraissant à certains correct, puisque proche du texte et aussi polysémique en français qu'en espagnol (Assouline, 2008), tandis que d'autres polémiquent, comme le fait (Souiller⁶³) rappelant qu'*ingenio* renvoie non seulement à « l'entendement tel qu'on l'implique dans le cadre d'une philosophie de la connaissance » mais que « c'est aussi une capacité d'invention qui s'exerce dans le domaine poétique et artistique ». Cet universitaire insiste alors sur la difficulté de ce texte qui mêle « la plus franche bouffonnerie (*locuras*) à l'exercice de l'intelligence (*ingenio*) », ce qui implique, pour le traducteur, « de savoir jouer sur les deux plans à la fois. Exercice périlleux, dont témoigne la longue histoire des variations de la réception du *Quichotte* dans le temps et dans l'espace » (Souiller, article cité).

Qu'il s'agisse de formes de l'expression commentées et de leurs traductions critiquées (ainsi l'appellatif *Usted*, ou l'adverbe *muy*, fréquemment utilisés par Cervantès⁶⁴) très nombreux sont les exemples susceptibles d'être présentés. Ce qui ne peut se faire dans ce cadre. Je me contenterai donc de trois exemples, permettant d'illustrer le rapport entre l'I.L. et l'I.C., les traductions des titres des chapitres I et VIII (VII chez Florian) et la première phrase du chapitre I, en délaissant le chapitre VIII.

On notera la brièveté et la modernité de Florian, dans les titres des deux chapitres. L'influence de son imaginaire, linguistique et culturel, se lit dans la netteté et la précision de la langue, l'élégance du style conforme à ce qu'il se représente du goût de l'époque, visible aussi dans ses *Fables*. Il

63. « Quelques remarques concernant les traductions françaises de *Don Quichotte* », non daté, non paginé, voir bibliographie.

64. *Usted* peut être rendu le premier par *votre grâce*, ou plus couramment par *vous*, et *muy*, par *fort*, archaïque aujourd'hui, qui a donc fort bien convenu à Oudin, mais a été délaissé au xx^e siècle par *très*.

supprime l'aspect narratif, archaïque, des titres, encore usité au XIX^e siècle (*que trata de*: « *qui traite de* »), que gardent les deux autres traducteurs.

Viardot (1836) conserve *hidalgo*, alors que Ménéchal le traduit par *gentilhomme* à une époque où pourtant le terme est entré dans la langue française. Florian supprime purement et simplement cette référence, de même qu'il simplifie et modernise le titre du chapitre II. Les deux autres traducteurs maintiennent le style et partant le rythme de la phrase de Cervantès avec quelques légères différences, un peu plus d'archaïsme chez Viardot, *beau* pour *buen* (bon) au lieu de *brillant* chez Ménéchal (2007) et surtout *souvenance* utilisé par Chateaubriand, plus poétique que *mémoire*, plus contemporain.

Chap.I, titre : *Que trata de la condicion y ejercicio del famoso hidalgo Don Quijote de la Mancha* J'ai souligné les termes soumis à variation. Florian (1799) : *Du caractère et des occupations du fameux Don Quichotte de la Manche*. Viardot (1836) : *Qui traite de la qualité et des occupations du fameux hidalgo Don Quichotte de la Manche*. Ménéchal (2007) : *Qui traite de la nature et des occupations du fameux gentilhomme Don Quichotte de la Manche*.

Chap. VIII, titre : *Del buen suceso que el valeroso Don Quijote tuvo en la espantable y jamás imaginada aventura de los molinos de viento, con otros sucesos dignos de felice recordacion*

Florian : *Comment Don Quichotte mit fin à l'épouvantable aventure des moulins à vent*. Viardot : *Du beau succès qu'eut le valeureux Don Quichotte dans l'épouvantable et inimaginable aventure des moulins à vent, avec d'autres événements dignes d'heureuse souvenance*. Ménéchal : *Du brillant succès que le valeureux Don Quichotte connut lors de l'épouvantable et inimaginable aventure des moulins à vent, avec d'autres événements dignes d'heureuse mémoire*

Autre exemple : chap.I, première phrase avec d'autres traducteurs et toujours Florian, et Viardot. En espagnol, on notera l'insertion de l'auteur (en caractères droits) sans aucun archaïsme pour l'époque, ce qui n'est pas le cas d'autres parties de l'énoncé ou du texte, Cervantès jouant de différents styles.

En un lugar de la Mancha, de cuyo nombre no quiero acordarme, no ha mucho tiempo que vivia un hidalgo de los de lanza en astillero, adarga antigua, rocín flaco y galgo corredor.

Florian (1799) : *Dans un village de la Manche vivait, il n'y a pas longtemps, un de ces gentilhommes qui ont une vieille lance, une rondache⁶⁵ rouillée, un cheval maigre, et un lévrier.*

65. « Bouclier en usage au Moyen Âge, en bois, recouvert de cuir et garni de fer, et qui comportait une échancrure pour le passage de la lance » (TLFi).

Viardot (1836) : *Dans une bourgade de la Manche, dont je ne veux pas me rappeler le nom, vivait, il n'y a pas longtemps, un hidalgo, de ceux qui ont lancé au râtelier, rondache antique, bidet maigre et lévrier de chasse.*

Cassou (1949) : *Dans un village de la Manche, du nom duquel je ne me veux souvenir, demeurait, il n'y a pas longtemps, un gentilhomme de ceux qui ont lancé au râtelier, targe⁶⁶ antique, roussin maigre et lévrier bon coureur.*

Schulman (1997) : *Dans un village de la Manche, dont je ne veux pas me rappeler le nom, vivait il n'y a pas longtemps un de ces gentilhommes avec lance au râtelier, bouclier de cuir à l'ancienne, levrette pour la chasse et rosse efflanquée.*

Miomandre (2011) : *Dans un village de la Manche, dont je ne veux pas me rappeler le nom, vivait, il n'y a pas longtemps, un de ces gentilhommes qui ont lancé au râtelier, bouclier à l'ancienne, roussin efflanqué, et lévrier de course.*

Florian, tout entier préoccupé du récit, supprime la voix de l'auteur – trait reconnu comme important en narratologie au xx^e siècle : *de cuyo nombre no quiero acordarme* « du nom duquel je ne veux pas me souvenir ou me rappeler ». La traduction de Cassou (1988), s'appuyant sur celle d'Oudin, utilise des archaïsmes lexicologiques et syntaxiques et reste ainsi plus proche du texte espagnol ; cf. *targe*, de *los de* traduit par *un ... de ceux qui*.

Viardot maintient *hidalgo* quand Cassou francise le terme en *gentilhomme*. Schulman et Miomandre modernisent le texte original, en traduisant non par *un gentilhomme de ceux qui*, mais *un de ces gentilhommes*.

Florian utilise le terme le plus neutre de *cheval* et non ceux plus dépréciatifs de *bidet*, *roussin*, *rosse*, correspondant mieux à la lettre du texte – *rosse* pour *rocín* anticipe le nom de *Rossinante*, la maigre haridelle de Don Quichotte. Il en va de même des adjectifs chez Florian ; sa volonté de simplicité et de modernité (I.L. et I.C.) est alors perceptible qui rendent son texte proche des usages contemporains : *une vieille lance* sans autre précision, *un cheval maigre*, aucun qualifiant pour *le lévrier*, même la *rondache*, terme vieilli pour nous, est qualifiée de *rouillée* et non d'*antique*, adjectif proche de celui du texte original que conservent la plupart des traducteurs ; sauf Schulman, et Miomandre, dont j'ai déjà relevé la volonté de lisibilité contemporaine, qui sacrifient *rondache* pour *bouclier*, et modernisent *antique* avec *à l'ancienne* : « *bouclier (de cuir) à l'ancienne* ».

66. « Grand bouclier circulaire utilisé depuis l'Antiquité en Europe et en Orient, porté par les fantassins et les cavaliers au Moyen Âge et au XVI^e s. » (TLFi).

Dans ces quelques exemples, certes brièvement présentés, on voit à l'œuvre, la relation I.L. / I.C. Il en faudrait davantage, plus précisément voire qualitativement, commentés. Il s'agissait seulement dans ce cadre de montrer combien la comparaison de traductions est un lieu privilégié pour mettre en évidence, les imaginaires culturels et linguistiques.

2.6. Une dynamique de la relation I.C. / I.L.

Les commentaires qualifiant le *Don Quichotte* ont beaucoup évolué à travers les siècles. Le récit, burlesque, satirique, a d'abord été mis en avant. Le dérèglement imaginaire de Don Quichotte, le réalisme trop terre à terre de Sancho Panza alimentaient l'aspect comique que la critique des romans de chevalerie, antérieurement si populaires, renforçaient, ainsi que sa modernité. Ces valeurs s'atténuèrent et peu à peu, particulièrement à l'époque romantique, la générosité utopique de Don Quichotte, s'attaquant non seulement à des moulins à vent comme autant de géants improbables que dénonçait la lucidité de Sancho, fit voir le gentilhomme comme un valeureux pourfendeur des stéréotypes, un défenseur des laissés pour compte, à tel point que s'installèrent dans la langue française, les expressions *se battre contre des moulins à vent* et *un don Quichotte* ; la première dénotant une action, certes pleine de bonne volonté mais la plupart du temps vouée à l'échec et partant inutile ; la seconde notant un caractère plein de générosité mais quelque peu utopiste.

Preuve à la fois de la notoriété de l'ouvrage et de cet imaginaire sur le personnage s'est constituée récemment (2010), en France, une association humanitaire s'occupant de « sans abri » qui s'est intitulée « les enfants de Don Quichotte » utilisant l'image du héros, devenu comme dans la langue courante, ce don Quichotte, Robin des bois, défenseur des pauvres et des malmenés par la vie.

III. UN PROGRAMME DE TRAVAIL POUR CONCLURE

On pourrait également étudier l'I.C. à partir des commentaires de différents auteurs sur les langues ; qu'il s'agisse de

leurs personnages (comme dans la *Comédie humaine* (Balzac) sur le français (une belle langue propre à la poésie) ou sur d'autres langues (l'italien, le polonais, le russe, etc.) ou de leurs propres discours (tels ceux de Sollers, d'Ormesson, sur l'orthographe révisée : la perte du *ph* dénaturant le français !) ou encore ceux d'humoristes, tel Desproges, chez qui on peut relever nombre de néologismes, et même de commentaires métalinguistiques (sur le Bled, etc.)⁶⁷.

Les relations entre l'I.L. et l'I.C. avec accent sur l'I.L. seraient analysables lors des études sur les étapes de la constitution du français. Dans ce cadre il serait particulièrement justifié de s'intéresser aux édifications linguistiques plus ou moins prescriptives des remarqueurs (dont Vaugelas et ses *Remarques sur la langue française*, 1647), pour citer le plus célèbre et son errance entre description et prescription puisque décrivant un usage érigé en modèle « la façon *de parler* (je souligne la prise en compte de l'oralité) de la plus *saine* partie de la cour conformément à la façon d'écrire de la plus *saine* partie des auteurs du temps⁶⁸ » où l'on entend la prise en compte de ce que j'ai désigné comme les normes statistiques conjointes avec des préoccupations prescriptives à tendance moralisante (*sain, saine*).

De telles prescriptions s'étendent au pouvoir politique, révolutionnaire avec l'enquête de l'Abbé Grégoire et la discrimination des parlers oraux devenus dialectes et patois « contre-révolutionnaires » au nom du français porteur des idées généreuses de la révolution (Houdebine, 1976). Où l'on voit la connexion I.L. / I.C. De même on pourrait étudier les actes de nos républiques reprenant le geste royal, qu'il s'agisse de la loi du 31 décembre 1975 (votée à l'unanimité) de « défense de la langue française » contre l'anglais ou de celle de 1998, la réitérant, souvent assortie de remarques tant linguistiques qu'idéologiques (et partant relevant de l'I.C.).

Il en irait de même d'une étude approfondie de l'attitude de l'Académie française, et de ses prescriptions diverses, allant jusqu'au purisme, se mâtinant au xx^e siècle de quelques prises

67. Pour de telles analyses voir Houdebine (2014).

68. Article II (1975, [1647] : 20). On constatera la convergence des préoccupations de « normalisation » de l'École de Prague avec cette position de Vaugelas. Il est intéressant de relever aussi ce qu'il dit des paroles des femmes, ouvr. cité, p. 23-24.

en compte des usages, au niveau du discours mais non des faits. Comme le montrent constamment ses différents dictionnaires (depuis 1694) et ses prises de position lisibles dans ses interventions du xvii^e siècle à aujourd'hui. Ainsi en est-il de sa résistance en 1986 contre la féminisation des noms de métiers et de sa soumission aux imaginaires prescriptifs de nombre d'intellectuels français qui se sont exprimés contre la réforme de l'orthographe – lieu de résistance normative-prescriptive s'il en fut. Les Académiciens qui avaient accepté à la majorité la révision de l'orthographe (son secrétaire présidait le groupe de travail⁶⁹) firent volte-face devant le brouhaha médiatique. Plus encore, devant la virulence des contestations cette institution publia un communiqué considérant que l'application de cette révision orthographique, à laquelle elle avait collaboré, n'était en rien obligatoire.

La relation I.L. /I.C. pourrait également être décelée dans les diverses actualisations de pièces de théâtre, où chaque metteur en scène y va de son interprétation plus ou moins archaïque ou modernisante, les thèmes et décors tenant compte de la culture contemporaine. Ce qui montrerait sans aucun doute que toute interprétation comporte sa part d'imaginaire culturel (et parfois linguistique). Comme vient de le montrer un très intéressant travail sur les lectures diverses de Mallarmé, au fil du temps, jusqu'à en donner une image, audible dans le titre *Camarade Mallarmé*, fort éloignée de celle du poète hermétique, qui a longtemps prévalu (Hamel, 2014).

Ce sont là quelques remarques programmatiques pour montrer l'intérêt des deux notions présentées dans le cadre des analyses linguistiques et sémiologiques.

Références bibliographiques

- Buben Vladimír, 1935, *Influence de l'orthographe sur la prononciation du français moderne*, Bratislava, Filozofická fakulta University Komenského.
- Cerquignani Bernard, 1999, *Les Langues de France*, rapport au ministre de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie, www.ladocumentationfrancaise.fr.

69. Présentation du Rapport, devant le Conseil supérieur de la langue française, le 19 juin 1990 par Maurice Druon, président du groupe de travail, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, JO du 6/12/90 avec reprise au BO du 3-19/6/2008, puisque cette réforme n'était ni connue, ni appliquée (exactement semblable à ce qui s'est passé pour la Féminisation des noms de métiers).

- Coseriu Eugenio, 1952, « Sistema, Norma y Habla », *Teoría del lenguaje y lingüística general*, Montevideo, réédité en 1973, Madrid, Gredos.
- Culioli Antoine, 1968, « la formalisation en linguistique », *Cahiers pour l'analyse*, 9, p. 106-117.
- Eco Umberto, 1988, [1973], *Le Signe*, Bruxelles, Labor, éd. citée, livre de poche.
- Faye Jean-Pierre, 1972, *Langages totalitaires*, Paris, Hermann.
- Feldmann Jacqueline, 1979, *La Sexualité du Petit Larousse, ou le jeu des dictionnaires*, Paris, Tierce.
- Fishman Joshua, 1970, *Sociolinguistics: a brief introduction*, Rowley, Newbury House.
- Frei Henri, 1982 [1928], *La Grammaire des fautes*, Genève-Paris, Slatkine reprints.
- Garvin Paul, 1983, « Le rôle des linguistes de l'École de Prague dans le développement de la norme linguistique tchèque », in Bédard Édith et Maurais Jacques, *La Norme linguistique*, Conseil de la langue française, Québec, Paris, Le Robert, collection l'ordre des mots, p. 144-148.
- Gueunier Nicole, Genouvrier Émile, Khamsi Abdhelamid, Ancelin Pierre, 1978, *Les Français devant la norme. Contribution à une étude de la norme du français parlé*, Paris, Champion.
- Le Grand Dictionnaire de la psychologie*, Larousse, 1991,
- Grevisse Maurice, 1936, *Le Bon Usage*, Gembloux, Duculot, régulièrement réédité depuis cette date.
- Hamel Jean-François, 2014, *Camarade Mallarmé, une politique de la lecture*, Paris, Minuit.
- Hjelmslev Louis, « Langue et parole », *Cahiers F. de Saussure*, Genève, 1942, p. 29-44.
- Houdebine Anne-Marie, 1976, « Langue nationale et politique », *Tel Quel*, 68, Paris, Seuil, p. 97-101.
- Houdebine Anne-Marie, 1977, « Français régional ou français standard ? À propos du système des voyelles orales en français contemporain », - *Studia-Phonetica*, 13, Paris-Montréal, Didier, p. 35-63.
- Houdebine Anne-Marie, 1979a, « La différence sexuelle et la langue », *Langage et Société*, 7, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, p. 3-30.
- Houdebine Anne-Marie, 1979b, « L'opposition /é/-/è/ en français contemporain. Étude d'un français régional », *La Linguistique*, vol. 15, n° 1, Paris, Puf, p. 111-125.
- Houdebine Anne-Marie, 1982, « Norme, imaginaire linguistique et phonologie du français contemporain », *Le Français moderne*, 1, Paris, p. 42-51.
- Houdebine Anne-Marie, 1985, *La Linguistique*, « Pour une linguistique synchronique dynamique », vol. 21, Paris, Puf, p. 7-36.
- Houdebine Anne-Marie et Baudelot Corinne, 1986, « L'Imaginaire Linguistique dans la communication mass-médiatique », *Enseignement et Médias*, Paris, Didier, p. 58-64.
- Houdebine Anne-Marie, 1987, « Le français au féminin », *La Linguistique*, vol. 23, n° 1, Paris, Puf, p. 13-34.
- Houdebine Anne-Marie, 1990, « De la langue et des causalités », *La Linguistique*, vol. 26, n° 2, Paris, Puf, p. 25-34.

- Houdebine Anne-Marie, 1998, *La Féminisation des noms de métiers en français et dans d'autres langues* (sous la dir.), Paris, L'Harmattan, 198 p. et dans cet ouvrage, Préface, p. 11-15 et « De la féminisation des noms de métiers », p. 17-39.
- Houdebine Anne-Marie, 2002, *L'Imaginaire linguistique*, Paris, l'Harmattan.
- Houdebine Anne-Marie, 2003, « Trente ans de recherche sur la différence sexuelle ou Le langage des femmes et la sexuation dans la langue, les discours, les images », *Langage et Société*, n° 106, Hommes/femmes : Langues, Pratiques, Idéologies, Paris, MSH, p. 33-61.
- Houdebine Anne-Marie, 2011, « Normes et idéautés linguistiques », *Travaux de didactique du français langue étrangère*, n° 63, Langues, sujets, enseignements et apprentissages : enjeux épistémologiques et idéologiques, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, p. 17-33.
- Houdebine Anne-Marie, 2013a, « Une mosaïque théorique et pratique de la traduction : Traduire, film de Nurith Aviv », *SEPTIET, Société d'études des pratiques et théories en traduction, Des mots aux actes*, n° 5 : la rhétorique à l'épreuve de la traduction, sous la dir. de Fort Camille et Lautel-Ribstein, Florence, p. 516-536.
- Houdebine Anne-Marie, 2013b, « Des racines linguistiques (phonologiques) de la sémiologie », *Contextos XXV-XXVI/49-52*, Universidad de Leon, CEMI (Centro de Estudios Metodológicos e Interdisciplinares), p. 171-192.
- Houdebine Anne-Marie, 2014, « D'un humanisme corrosif (La Rochefoucauld, Cioran, Desproges) », in « *Je suis un artiste dégagé.* » *Pierre Desproges : l'humour, le style, l'humanisme*, Mercier-Leca Florence et Paillet Anne-Marie, Paris, ENS, p. 141-158.
- Labov William, 1976, [1972], *Sociolinguistique*, trad. de *Sociolinguistic patterns*, Paris, Minuit.
- Lafont Robert, 1952, « Recherches sur l'état actuel de la langue d'oc », *Annales de l'Institut de recherches occitanes*, n° 11, p. 39-55.
- Lapper Catherine et Scufilaire Catherine, 1984, *Dynamique vocalique et imaginaire linguistique en région parisienne*, mémoire sur les méridionaux à Paris pour le certificat de capacité d'orthophoniste, non publié, Paris 6.
- Lecolle Michelle, « Métalangage et expression du sentiment linguistique "profane" », 2014, *Le Discours et la langue 6.1*, N° coordonné par Université de Lorraine/université de Haute-Alsace, Centre de recherche sur les médiations, Communication, langue, art, culture.
- Moreau Marie-Louise, *Sociolinguistique (dictionnaire de)*, *Concepts de base*, Bruxelles, Mardaga, 1998 (l'entrée « Imaginaire linguistique », p. 165-167).
- Martinet André, 1955, *Économie des changements phonétiques : Traité de phonologie diachronique*, Berne, Francke Verlag, cité *Économie*.
- Martinet André, 1965, *La Linguistique synchronique*, Paris, Puf.
- Martinet André, 1969, « Peut-on dire d'une langue qu'elle est belle », *Le Français sans fard*, Paris, Puf, p. 7-36.
- Martinet André, 1979, [1945] *La Prononciation du français contemporain*, Paris, Droz, cité *Prononciation*.

- Mounin Georges, 1963, *Problèmes théoriques de la traduction*, Paris, Gallimard.
- Paveau Marie-Anne, 2007 : « Les normes perceptives de la linguistique populaire », *Langage et Société* 121, « Les normes pratiques » p. 93-109.
- Paveau Marie-Anne, 2008 : « Les non-linguistes font-ils de la linguistique ? Une approche anti-éliminativiste des théories folk », *Pratiques*, 139-140, p. 93-109.
- Rey Alain, 1972, « Usages, jugements et prescriptions linguistiques », *Langue française*, 16, p. 4-28.
- Saussure (de) Ferdinand, 1972, [1916], *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, édition critique préparée par Tullio de Mauro.
- Stegu Martin, 2008, « Linguistique populaire, language awareness, linguistique appliquée : interrelations et transitions », *Pratiques*, 139-140, p. 81-92.
- Vaugelas (Favre Claude), 1975, [1647], *Remarques sur la langue française, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, présentées par Lagane René, Paris, Larousse, nouveaux classiques.
- Viennot Éliane, 2014, *Non le masculin ne l'emporte pas sur le féminin*, Donnamarie-Dontilly, éditeur iXe
- Dictionnaire historique de la langue française*, 1992, Paris, le Robert, 2 tomes, cité DHLF.
- Le Grand Dictionnaire de la psychologie*, 1991, Paris, Larousse.
- Vocabulaire des études sémiotiques et sémiologiques*, 2009, sous la direction de Ablali Driss, et Ducard Dominique, Paris, Honoré Champion, et Presses Universitaires de Franche-Comté.
- Sur *Don Quichotte*
- Assouline Pierre, 2008, <http://passouline.blog.lemonde.fr/2008/11/06/don-quichotte-le-retour/>
- Souillier Didier, « Quelques remarques concernant les traductions françaises de *Don Quichotte* », non daté. www.vox-poetica.com/sflgc/concours/tx/quichottesouillier.html
- Concernant la traduction de *Don Quichotte* voir :
- 1614, OUDIN, C., première traduction.
- 1799, FLORIAN, J.-B., traduction téléchargeable sur gallica.fr
- 1836, VIARDOT, L., et 1969, Paris, Garnier-Flammarion, traduction téléchargeable sur [lexilogos](http://lexilogos.com), édition bilingue.
- 1949, CASSOU, J., 1988, Paris, Gallimard, traduction reprenant celle d'Oudin, aménagée.
- 1997, SCHULMAN, A., éd. Points 2005, et à propos de sa traduction, www.editions-verdier.fr/banquet/n37/edition1.html
- 2007, MENECHAL, M., *Don Quichotte de la Manche*, Pocket, édition bilingue (extraits)
- 2008, FANLO, J.-R., éd. Livre de Poche et ASSOULINE, P., 2008, « Don Quichotte, le retour », en ligne, blog, le Monde.fr, sur la traduction de Fanlo.
- 2011, MOMIANDRE, Robert Laffont, coll. Bouquins.